



MISE AU CONCOURS

La Ville de Sierre met au concours pour l'année scolaire 2025-2026 les postes d'enseignants suivants, accessibles indifféremment aux femmes et aux hommes :

Primaire – enseignement spécialisé (API et CPS)

Temps partiels

Primaire – enseignement ordinaire

1-2H : temps complets et temps partiels

3-4H : temps complets et temps partiels

5-6-7-8H : temps partiels

Soutien de langue : temps partiels

Titres et traitement : selon dispositions légales en vigueur.

Début de l'année scolaire : 21 août 2025

Nous vous invitons à envoyer votre dossier de candidature complet ainsi que l'extrait de votre casier judiciaire récent (validité inférieure à 3 mois) jusqu'au 14.03.2025 à l'adresse suivante : Direction des écoles, Hôtel de Ville, CP 96, 3960 Sierre, ou par e-mail à ecoles@sierre.ch.

Pour complément d'informations : 027 452 05 10

Sierre, février 2025

L'Administration municipale de Sierre

